

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Acaé : les installations de la Famoga ravagées par le feu



Photo:SCOM

L'entrée principale de la société devant repartir de zéro en termes de logistique.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

ON est passé à côté d'un drame de très grande ampleur, dans la nuit du vendredi 13 janvier 2023, au quartier Acaé. En effet, un incendie d'une rare violence s'est déclaré au sein de la Famoga (Fabrication Mousse et Matelas) du Gabon dont les locaux sont mitoyens à l'entrepôt de Pétro Gabon, sis au pont sur la Nomba. Le brasier a réduit en cendres l'essentiel de la logistique de l'entreprise, au point que celle-ci va devoir mettre son personnel en congés techniques. Après le travail de fourmi abattu par les sapeurs-pompiers dont une base se trouve à l'entrée de la commune d'Owendo, les émanations de fumée étaient toujours perceptibles sur le lieu du sinistre, samedi sur le coup de 10 heures. Les soldats du feu sont intervenus sans masques, qui plus est dans une zone où les bornes d'incendie ne sont pas opérationnelles.

Pour l'instant, en attendant l'enquête ouverte par les experts en la matière, on ne saurait très clairement se prononcer sur les causes exactes du départ de feu à la Famoga. Ce qui est certain, c'est que les dégâts matériels compromettent une reprise dans l'immédiat. Et un témoin d'indiquer : " Pour que la société reprenne l'activité de manière efficace et efficiente, il va falloir attendre plusieurs mois voire toute une année. Car, tout ou presque est parti en fumée. "

Au moment où les flammes atteignaient des proportions inquiétantes, les personnels sur le site du principal entrepôt de Pétro Gabon avaient des sueurs froides. D'autant qu'il s'en est fallu de peu pour que l'intense chaleur qui ressortait du lieu incandescent provoque l'explosion d'une seule bouteille de gaz butane, pour que toute la zone du pont sur la Nomba s'embrace. Une source proche du directeur de Pétro Gabon n'a pas manqué d'attirer l'attention des

pouvoirs publics sur la cohabitation de deux opérateurs exerçant dans des domaines aussi sensibles. D'où la question de savoir si les études relatives au risque environnemental ont préalablement été menées, avant d'autoriser la Famoga à s'établir sur ce site ? Surtout au regard de ce que cette dernière a recours aux retardateurs de flammes – une classe d'additifs utilisés pour minimiser les risques d'incendie des produits polymériques – au quotidien.

Bitam : un Camerounais épinglé avec de faux papiers gabonais

Alexis NDONG SIMA
Oyem /Gabon

LA brigade de gendarmerie du poste frontalier d'Eborro a arrêté un Camerounais identifié comme Dorlan Mba. L'homme de 25 ans a été pris en flagrant délit de détention de faux documents d'état civil, au moment où il tentait d'entrer illégalement au Gabon. Le sans-papiers a donc été incarcéré à la prison d'Oyem, mardi 10 janvier 2023.

Selon une source proche du dossier, les faits se sont produits samedi 7 janvier dernier, vers 12 heures. Profitant de l'ambiance qui prévaut au marché Mondial, Dorlan Mba se présente aux gendarmes en faction au poste frontalier d'Eborro comme un Gabonais en partance pour Bitam, son lieu de résidence. Malheureusement, sa stratégie ne fonctionne pas, car il est vite trahi par son accent anglophone, qui attire l'attention des agents. Lesquels exigent de voir ses documents d'état civil. À l'analyse des papiers brandis, les gendarmes découvrent qu'ils sont en présence d'un faussaire. Vu que celui-ci était en possession



Photo:ANS

Dorlan Mba avant son incarcération à Oyem.

d'une fausse carte d'identité gabonaise, un faux acte de naissance gabonais et une carte d'identité scolaire camerounaise portant un faux nom. D'où l'arrestation du mis en cause.

Lors de son audition, Dorlan Mba a révélé aux pandores qu'il aurait subtilisé l'acte de naissance gabonais à des parents en visite dans son village à Mbam. Il aurait ensuite falsifié le document pour entrer au Gabon. Le faussaire a été déféré devant le parquet d'Oyem, puis incarcéré au Peloton pour faux et usage de faux en écriture, après son audition auprès du magistrat instructeur.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Face aux nombreux titres administratifs, Passeports ou cartes de séjour non retirés à ce jour, la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration invite les usagers à consulter les listes publiées sur son site www.dgdi.ga et à se rapprocher de ses services à Libreville ou dans les Antennes Provinciales.

Les titres non réclamés seront détruits dans un délai de trois (03) mois à partir de la publication de ce présent avis.

Fait à Libreville, le 11/01/2023

La Direction Générale